

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.

Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DEA-26-07-01

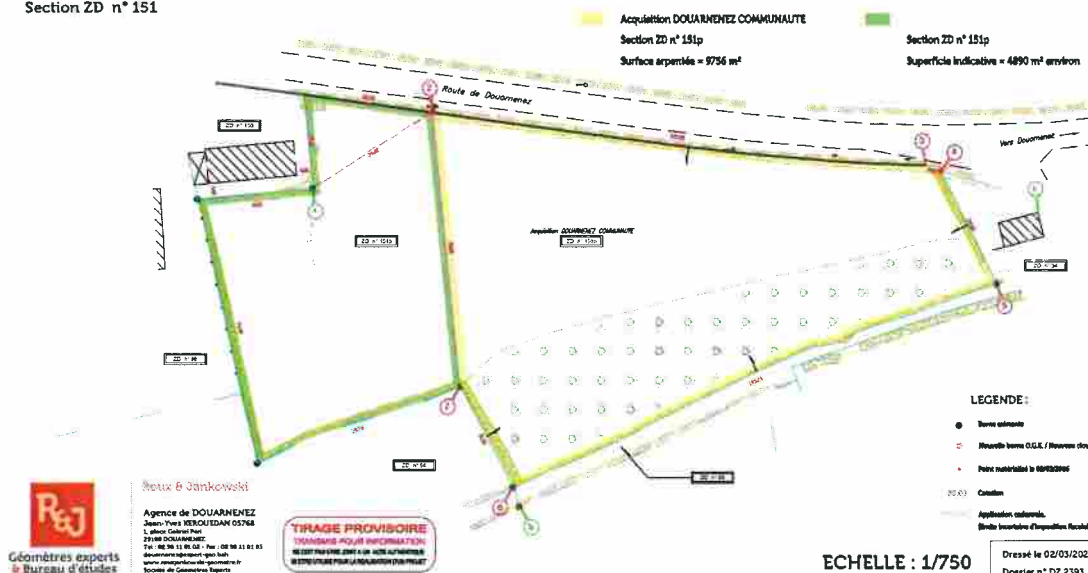
OBJET : Acquisition de la parcelle ZD 151 après division parcellaire dans le cadre de la construction d'une station d'épuration à Pouldergat

Rapporteur : Henri SAVINA

Dans le cadre de la création d'un système d'assainissement collectif au bourg de Pouldergat, il est décidé la construction d'une station d'épuration sur la parcelle ZD 151 au nord du bourg.

L'actuel propriétaire de la parcelle, a accepté par principe la vente d'une partie de cette parcelle. Cela représente une surface de 9 756 m² à acquérir. Il est convenu que la zone naturelle (3 800 m²) soit acquise au prix de 3€/m² et que la zone en AUi (5 956 m²) soit achetée au prix de 8€/m². Cela représente au total un prix net vendeur de 59 048 €.

Section ZD n° 151



Il est précisé que l'**acte de vente** devra comporter **une condition suspensive** prévoyant que la réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du permis pour la construction de la STEP de Pouldergat.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 22 juin 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 juillet 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Mme la Présidente de Douarnenez communauté à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de 9 756 m² pour un prix net global de 59 048 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Douarnenez communauté.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jocelyne Poitevin', written over a horizontal line.

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Françoise Laouénan', written over a horizontal line.